

## TERMES DE REFERENCE

<b>Unité</b>	Gouvernance / État de Droit
<b>Fonction</b>	Consultant (e) – Elaboration d’une Politique Nationale d’Assistance Légale du CNAL
<b>Lieu d’Affectation</b>	Port-au-Prince
<b>Grade</b>	Consultation (Expert National)
<b>Début</b>	Decembre 2021
<b>Durée</b>	3 mois

### Contexte

Le document de politique du CNAL en matière d’assistance légale s’inscrit dans le cadre de l’appui du PNUD et du Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) au Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP), au Conseil National d’Assistance Légale (CNAL) et au secteur de la justice à partir du *Peace Building Fund* (PBF). Durant les dernières années, de nombreux efforts ont été déployés aussi bien par des organisations nationales qu’internationales pour renforcer les capacités techniques des avocats, assistants légaux et institutions fournissant une assistance légale en Haïti. Depuis la promulgation, le 10 octobre 2018<sup>1</sup>, d’une loi sur l’assistance légale en Haïti, cette assistance a progressé dans le sens d’une institutionnalisation qui vise à en faire un véritable service public de la justice. En effet, une loi a créé le Conseil National d’Assistance Légale (CNAL) dont la mission est d’octroyer l’assistance légale à toute personne en situation économique ou financière précaire. L’application d’une telle loi rend nécessaire la structuration du CNAL en tant qu’institution chargée de coordonner les actions de tous les prestataires de service en matière d’assistance légale.

La politique du CNAL en matière d’assistance légale permettra de poursuivre les efforts destinés à doter l’institution des moyens d’atteindre sa mission en fournissant des services d’assistance légale aux personnes éligibles. Ceci, conformément à la Loi de 2018 relatif à l’assistance légale. Une telle politique fait tout logiquement suite à d’autres initiatives destinées à renforcer les capacités de l’institution notamment le plan d’opérationnalisation 2019-2022, l’étude sur les formations dans le domaine de l’assistance légale, les règlements d’application de la loi de 2018 et le plan stratégique quinquennal du CNAL. Ce document de politique du CNAL s’inscrit dans la dynamique consistant à créer les conditions pour qu’une assistance légale gratuite et de qualité soit fournie aux justiciables qui en ont besoin. La politique du CNAL en matière d’assistance légale déterminera les priorités de l’institution pour les cinq prochaines années dans le domaine de l’assistance légale. Le projet sera financé entièrement par le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD). **Le consultant sera sous la supervision directe du TEAM LEAD du projet Etat de Droit**

---

<sup>1</sup> Loi sur l’Assistance Légale, Le Moniteur No. (Spécial) 20 du 26 octobre 2018.

## Objectifs de la consultation

Le/ la consultant/e sera en charge des activités suivantes :

- Réaliser un document de politique du CNAL en matière d'assistance légale pour les cinq prochaines années ;
- Déterminer les priorités de l'institution en fonction de ses ressources limitées et des besoins de la population en matière d'assistance légale ;
- Formuler les grandes orientations de la politique nationale de l'assistance légale en Haïti ;
- Fournir un appui technique au CNAL afin de lui permettre de comprendre les enjeux de sa mission et le besoin de se positionner comme l'institution de coordination des initiatives en ce qui concerne l'assistance légale dans les 18 juridictions du pays.

## Résultats attendus

- Des rencontres, consultations ciblées sont conduites auprès de certains acteurs judiciaires, dans quatre juridictions cibles, pour déterminer les priorités du CNAL en matière d'assistance légale ;
- Les résultats des constats et recommandations des acteurs judiciaires sont intégrés dans le document de politique nationale d'assistance légale ;
- Des rapports sont produits en vue de rendre compte de l'état d'avancement de la politique d'assistance légale ;
- Les constats, orientations et recommandations de la politique nationale d'assistance légale sont partagés et discutés avec les acteurs judiciaires concernés durant un atelier de travail.

## Produits/Livrables

Le/La consultant/e aura à mener des consultations aux fins de :

- Soumettre pour approbation un document présentant la méthodologie détaillée et les différentes étapes nécessaires à la réalisation du document de politique nationale d'assistance légale (**Livrable 1**) ;

- Collecter les données et informations nécessaires à l'exécution de la politique ;
- S'informer sur les meilleures pratiques, tant au niveau national qu'international, en ce qui concerne les priorités et orientations en matière de fourniture de services d'assistance légale ;
- Proposer les quatre juridictions cibles à visiter en vue de réaliser le document de politique nationale d'assistance légale ;
- Analyser les principaux rapports produits dans le domaine de l'assistance légale en Haïti ;
- Elaborer un rapport d'étape présentant l'état d'avancement de la politique, un résumé des rencontres tenues et le plan de présentation du document de l'étude en cours (**Livrable 2**) ;
- Animer et faciliter un atelier de présentation des orientations et priorités en matière d'assistance légale au cours duquel les participants discuteront des options en vue d'améliorer la qualité et la quantité des services à fournir par le CNAL et ses prestataires dans le domaine de l'assistance légale ;
- Soumettre un rapport final sous la forme du document national de politique en matière d'assistance légale. (**Livrable 3**).

### **Profil recherché**

- Être titulaire d'au moins une maîtrise en droit ou en sciences sociales et avoir une expertise approfondie du fonctionnement de la justice en Haïti. Une connaissance des problématiques liées à la réforme de la justice et l'élaboration de documents relatifs à l'accès à la justice constituerait un atout considérable ;
- Avoir une expérience de 10 années minimum dans le secteur de la justice en général et de l'accès à la justice en particulier ;
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement de la justice en Haïti et du MJSP en particulier ;
- Faire preuve d'intégrité et de fidélité aux valeurs et à l'éthique des Nations Unies ;
- Faire preuve de sensibilité et de flexibilité aux différences de culture, de genre ; de religion, d'origine, de nationalité et d'âge ;
- Avoir le sens de la diplomatie, fait preuve de jugement politique, d'impartialité et de discrétion.

- Avoir une parfaite maîtrise (orale et écrite) du français. La connaissance de l'anglais serait un atout.